



# Bulletin d'inscription

## Année 2023/2024

Nom : .....

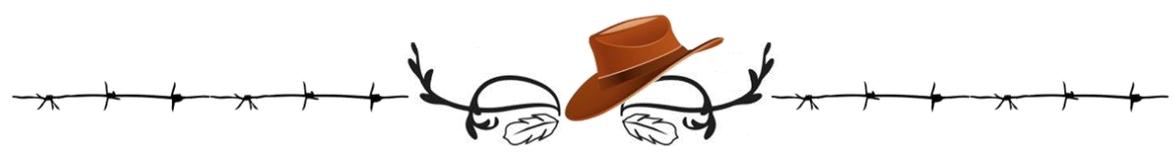
Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

Tél : ...../...../...../...../.....

**Mail** : .....@..... (écrire lisiblement, merci)



### Cours choisi(s) :

Veillez cocher la case correspondant au choix de votre (vos) cours pour l'année 2023-2024

Débutant

Novice/Intermédiaire



## Cotisation Fédération Francophone de Country dance et Line Dance :

En adhérant, vous vous affiliez à une fédération reconnue par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative par un agrément ministériel « Jeunesse et Education populaire ».

FFCLD : Partenaire de la charte européenne de la Country (European Country).

-  20€ pour les Adultes (+ 18 ans)
-  9€ pour les Enfants et Adolescents (- 18 ans)



## Montant des cotisations à l'association SCSB :

Le montant des cotisations présentées ci-dessous correspondent à la cotisation annuelle 2023-2024 pour assister au cours de Country et Line Dance à laquelle est ajoutée la cotisation à la FFCLD (cette cotisation est reversée à la FFCLD par l'association SCSB).

-  1 cours par semaine (débutant ou novice/intermédiaire) pour les adhérents adultes, 60€ d'inscription et 20€ de cotisation FFCLD ; soit un total de :  
**80€ pour la saison 2023-2024**
-  2 cours par semaine (débutant et novice/intermédiaire) pour les adhérents adultes, 80€ d'inscription et 20€ de cotisation FFCLD ; soit un total de :  
**100€ pour la saison 2023-2024**
-  1 cours par semaine (débutant ou novice/intermédiaire) pour les adhérents de -18 ans, 45€ d'inscription et 9€ de cotisation FFCLD ; soit un total de :  
**54€ pour l'année 2023-2024**
-  2 cours par semaine (débutant et novice/intermédiaire) pour les adhérents de -18 ans, 65€ d'inscription et 9€ de cotisation FFCLD ; soit un total de :  
**74€ pour l'année 2023-2024**



### **Règlement des cotisations :**

L'adhérent a la possibilité de régler sa cotisation en une ou deux fois, chèque(s) établi(s) au nom de l'association Sargé Country sur Braye.

1 chèque

2 chèques\*

*\* les deux chèques sont à donner avec le bulletin d'inscription, le premier chèque sera déposé en banque fin septembre 2023, le second chèque sera déposé en banque fin novembre 2023*



### **Droit à l'image et à la protection de la personne :**

Le droit d'une personne sur son image est protégé en tant qu'attribut de sa personnalité. Toute personne, célèbre ou anonyme, peut s'opposer à l'utilisation de son image sans son autorisation, sauf exceptions.

L'adhérent (Nom, Prénom) .....

autorise

n'autorise pas

l'association Sargé Country sur Braye à le photographier ou le filmer dans le cadre des activités de l'association (répétitions, réunions, démonstrations, ...) et à exploiter son image sous toutes formes de supports (site internet, flyers, affiches, presse, ...).



## Règlement intérieur de l'Association Sargé Country sur Braye :

L'adhérent reconnaît avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'Association\*.

\* Le règlement intérieur de l'association est mis à disposition sur le site internet ([sargecountrysurbraye.wixsite.com/scsb/informations](http://sargecountrysurbraye.wixsite.com/scsb/informations)), il est également affiché en permanence sur le tableau d'affichage.

---

### **JOINDRE OBLIGATOIREMENT les documents suivants :**

-  Un certificat médical pour tout nouvel adhérent ou ancien adhérent ayant un certificat de plus de 3 ans
-  Le règlement par chèque(s)



**Date et signature de l'adhérent**

(+ signature du responsable légal pour les adhérents mineurs)